

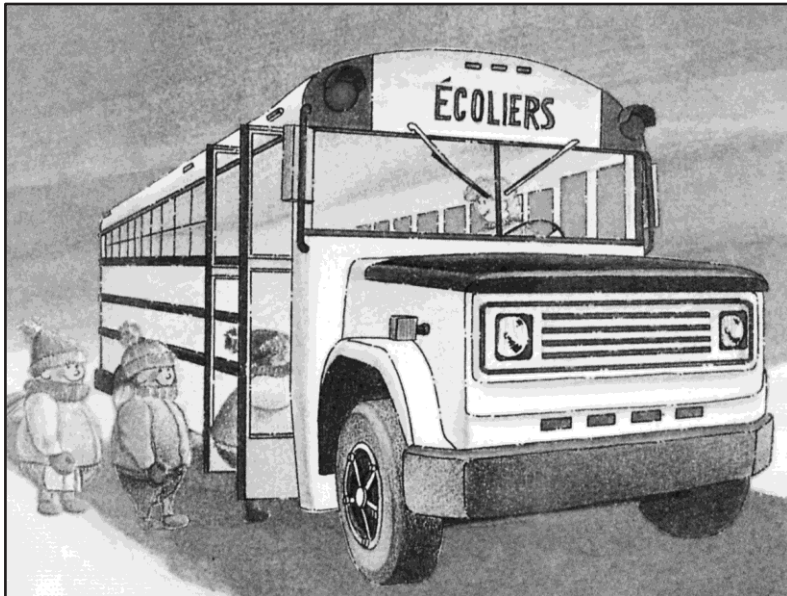
La sécurité... une responsabilité à partager

Tous les jours au Québec, près de **700 000** jeunes utilisent le transport scolaire pour effectuer le trajet entre la maison et l'école. Afin de rendre tout ce petit monde à bon port, quelque **10 000** conducteurs et conductrices d'autobus écolier parcourent quotidiennement près d'un million de kilomètres.



Or, compte tenu de ce kilométrage, il a été démontré que le transport scolaire est sécuritaire. L'est-il autant que l'automobile, la bicyclette ou ... la marche? En fait, il est beaucoup plus sécuritaire! Les études révèlent en effet qu'il est **16 fois plus sûr d'utiliser l'autobus écolier** que tout autre moyen de transport.

Nul n'est cependant à l'abri des accidents. C'est pourquoi chacun doit prendre sa juste part de responsabilité pour réduire les risques au minimum. Et, en tant que parents, vous avez un rôle important à jouer pour assurer une meilleure sécurité à vos enfants. À vous de le jouer avec brio!



Nous remercions la Société de l'Assurance Automobile du Québec de nous avoir autorisé, à nous inspirer de sa brochure «Une responsabilité à partager!»

À l'heure et en toute sécurité avec votre conducteur d'autobus...

Les conducteurs d'autobus jouent un rôle essentiel et leur tâche exige de la patience et une vigilance constante. En effet, transporter plus d'une soixantaine d'élèves débordant d'énergie, tout en leur assurant un voyage en toute sécurité, est parfois un défi de taille.

Malgré un environnement et des conditions de travail difficiles, les conducteurs font preuve de compétence et de professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions.

Voilà pourquoi les conducteurs ont droit au respect et à la collaboration de tous.

LES TRANSPORTEURS SCOLAIRES

Autobus Voltigeurs inc.
Transport Marjolaine inc.
Autobus Aston inc.
Autobus Tesco inc.
Autobus J. Leblanc inc.
Autobus Ben-Val inc.
Transport Fernand inc.

Bourgault et Fils inc.
Autobus G. et S. Hébert inc.

sont fiers de s'associer au
Centre de services scolaire des Chênes pour...



**faire de la sécurité,
une habitude journalière.**

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec



Le Service des ressources
éducatives aux jeunes

TRANSPORT SCOLAIRE

Téléphone : 819 478-6700, p. 6159

Télécopieur : 819 478-6848

www.cssdeschenes.gouv.qc.ca

transport@cssdeschenes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT AUX PARENTS



Des études détaillées, relatives aux circonstances d'accidents impliquant un autobus écolier et un piéton d'âge scolaire, démontrent que dans plus de 70 % des cas, l'enfant traversait la rue devant l'autobus lors de l'accident.

Afin de protéger nos jeunes et d'assurer le maximum de sécurité, le Centre de services scolaire des Chênes désire maintenir les acquis et mettre l'emphase sur une procédure de débarquement.

La présente brochure identifie toutes les étapes de cette procédure. Il est donc essentiel et important de réviser avec votre enfant les règles de sécurité à suivre à cet effet.

Procédure de débarquement aux arrêts

À L'INTENTION DES ÉLÈVES :

Tous les élèves doivent :

- 1) Demeurer assis jusqu'à l'arrêt complet du véhicule ;
- 2) Une fois descendu, s'éloigner du véhicule en ligne droite et éviter d'être à l'intérieur des zones dangereuses (**croquis 1**) ;

De plus, les élèves qui traversent devant l'autobus doivent :

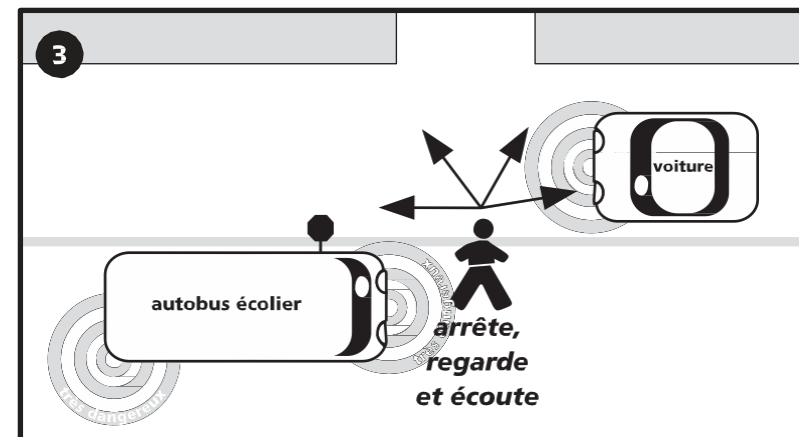
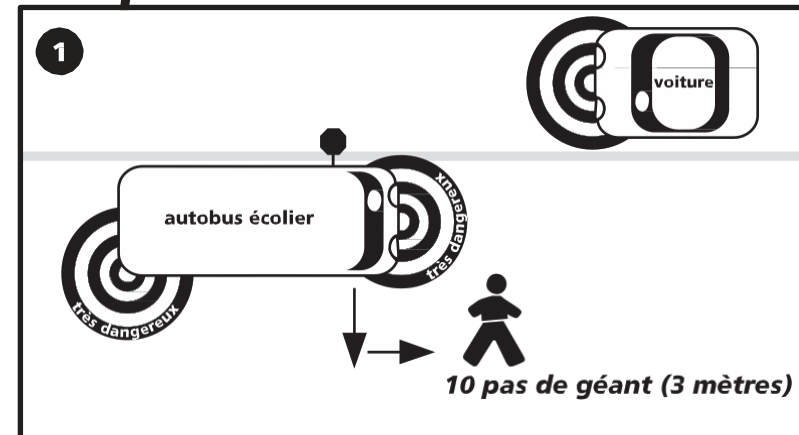
- 3) En avertir le conducteur si ce dernier est nouveau ou suppléant;
- 4) Avancer de 10 pas de géant (3 mètres) le long de la chaussée ou sur le trottoir, vers l'avant de l'autobus (**croquis 2, #1**) ;
- 5) Arrêter! S'assurer que les feux clignotants sont en marche, attendre le signal du conducteur et avancer lentement (**croquis 2, #2**) ;
- 6) Écouter et reculer si le conducteur klaxonne ;
- 7) Au milieu de la rue, arrêter, regarder à gauche, ensuite à droite, et encore à gauche pour s'assurer que toutes les automobiles sont immobiles (**croquis 2, #3**) ;
- 8) Procéder en ligne droite et s'éloigner en toute sécurité (**croquis 2, #4**).

À L'INTENTION DU CONDUCTEUR :

- 1) Signaler votre intention d'arrêter et ralentir ;
- 2) Immobiliser votre véhicule tout en vous assurant que les élèves restent assis jusqu'à l'arrêt complet du véhicule ;
- 3) Actionner les feux intermittents et ouvrir la portière ;
- 4) Au besoin, conseiller et inciter les élèves à respecter la procédure ayant trait à la traversée devant le véhicule ;
- 5) S'assurer que les véhicules susceptibles de dépasser ou de croiser votre véhicule sont immobilisés ;
- 6) Effectuer un **1^{er} comptage** des élèves après que ceux-ci aient avancé de 3 mètres le long de la chaussée ;
- 7) Vérifier la circulation et donner le signal de traverser ;
- 8) Effectuer un **2^e comptage** au moment de la traversée devant le véhicule ;
- 9) Klaxonner en cas de danger ;
- 10) Effectuer un **3^e comptage** des élèves lorsqu'ils sont de l'autre côté de la rue ;
- 11) Arrêt des feux intermittents et de signalisation de l'intention de départ, avec le clignotant gauche.
 - En tout temps et surtout avant de remettre le véhicule en marche, vérifier les zones dangereuses à proximité du véhicule.
 - Au besoin, le conducteur complète un rapport disciplinaire concernant les élèves qui ne respectent pas la procédure de débarquement aux arrêts.

Comment traverser en toute sécurité

Croquis 2



Croquis 1

